

Pour la prochaine vendange, la limite maximale c'est **13 000 kg**

La grêle a frappé notre vignoble le 4 juillet dernier. Plus de 2 000 ha ont été touchés et dans certaines communes les dégâts sont très importants. Ayons une pensée pour ceux d'entre nous qui sont concernés.

En 2000, il n'y a pas si longtemps, 31 épisodes de grêle avaient frappé la Champagne. Sur 11 000 ha touchés, plus de 3 000 avaient été détruits à 100 %. En 2003, c'est le gel de printemps qui avait anéanti une part considérable de notre potentiel de production. Depuis toujours, l'aléa climatique est la plus grande inquiétude du vigneron champenois. Chaque année, la peur est là : crainte des gelées, crainte de mauvaises conditions météo au moment de la fleur, crainte de la grêle, du mildiou, de l'oïdium, du botrytis... D'un mois sur l'autre, d'un jour sur l'autre, le ciel peut être notre meilleur ami ou notre pire ennemi.

C'est pour cette raison que votre syndicat travaille en collaboration avec les services des Fraudes, des Douanes, le ministère de l'Agriculture et l'INAO pour mener rapidement à terme le chantier du Volume Complémentaire Individuel (VCI). L'objectif est de permettre à chacun d'entre nous, en cas de petite récolte, de puiser dans sa réserve qualitative en toute sérénité en ayant la certitude qu'il pourra la reconstituer les années suivantes. La vocation du VCI, qui sera géré par l'interprofession, sera d'être un airbag destiné à protéger nos exploitations contre les accidents de climat.

Pour que la réserve VCI puisse être constituée rapidement et jouer son rôle d'assurance récolte, il faudra qu'il y ait une marge de manœuvre entre le rendement annuel et le rendement butoir de l'appellation, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui : en effet, le dynamisme des marchés implique de fixer un classement disponible élevé à la vendange et/ou l'organisation de déblocages

pour éviter de rompre les équilibres économiques de l'appellation.

Il est clair que si l'on veut que les exploitants aient effectivement la possibilité de se constituer une réserve VCI, il faut augmenter la limite de l'appellation. Pour cette raison, le SGV a déposé à l'INAO une demande d'augmentation du rendement butoir de l'AOC Champagne à un niveau de 15 000-15 500 kg/ha.

Notre demande est comprise par l'administration, qui reconnaît le sérieux des Champenois. Mais ne rêvez pas pour autant : le temps que le dossier suive son cours normal au sein de l'Institut National et qu'un décret soit publié pour officialiser la mesure, la prochaine vendange sera terminée depuis bien longtemps.

Pour la vendange 2006, la limite maximale incontournable reste bel et bien fixée à 13 000 kg/ha. C'est la règle de notre appellation et nous ne pourrions pas y déroger une nouvelle fois tant que le décret n'aura pas été modifié.

Compte tenu de l'incroyable dynamisme des marchés (pratiquement + 7 % sur les six premiers mois de l'année), il est fort probable, si la récolte est aussi belle qu'elle le promet aujourd'hui, que le rendement annuel 2006 rejoindra le rendement butoir : 13 000 kg/ha.

Quant au niveau de blocage, nous le définirons à la rentrée... mais si les marchés du champagne continuent d'exploser, il faudra peut-être renoncer à bloquer des vins en réserve qualitative, pour préserver les équilibres économiques et éviter une situation de pénurie qui pourrait nous précipiter dans la crise.

Dans l'immédiat, je vous souhaite à tous un bel été sans trop de surprises climatiques et de bonnes vacances au soleil ■



Photo Champagne Viticole — coll. Sev

par Patrick Le Brun,
président du Sev